



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Territorial Nord

Pôle Aménagement

Affaire suivie par : Gérard LEMASSON

gerard.lemasson@rhone.gouv.fr

Tél : 04 74 09 41 03

Fax : 04 74 62 85 77

Lyon, - 4 JUIL. 2018

Le Préfet du Rhône

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
3 rue de la Venne
69170 TARARE

Objet : Avis de la CDPENAF relatif à la déclaration de projet « Basse Croisette » emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Les Olmes

Ref. : CDPENAF du 18 juin 2018

Vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Les Olmes prescrite par la délibération du 22 mars 2017 et prévue à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF du Rhône s'est réunie le 18 juin 2018 pour analyser ce projet de déclassement d'une zone naturelle au profit d'une zone urbaine à vocation économique sur une surface de 4 hectares environ. Cette procédure doit, sur ce tènement, permettre l'implantation de deux enseignes commerciales.

Compte tenu de ces éléments, la commission a émis un **avis favorable** assorti de la réserve suivante :

- précisions à apporter sur le devenir des sites libérés qui sont de potentielles friches commerciales.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet en charge du Rhône-Sud
Président de la CDPENAF,

Michael CHEVRIER